



Maître Eolas ferme son compte Twitter après avoir été condamné

L'avocat-blogueur, célèbre pour ses 186.000 followers sur Twitter, a été condamné mardi pour injure et diffamation. En réaction, il a fermé son compte.

Twitter perd aujourd'hui un célèbre personnage. Le Tribunal de grande instance de Nanterre a condamné mardi Maître Eolas à 2000 euros d'amende avec sursis et à 5000 euros de dommages et intérêts pour «injure» et «diffamation» envers l'Institut pour la Justice (IPJ), une association qui prône le durcissement de la politique pénale. Dans un communiqué, l'IPJ «se réjouit de voir son honneur, son intégrité et son honnêteté rétablis à la suite de cette condamnation».

Dans la soirée, son avocat Me Jean-Yves Moyart a indiqué à l'AFP «réfléchir» avec son client à l'éventualité de faire appel, «au vu de la motivation de la décision». Ils ont dix jours pour le faire.

Le compte Twitter @Maitre_Eolas a été fermé dans la foulée du jugement rendu par le tribunal de Nanterre. Il dénombrait près de 186.000 followers. Le compte du mystérieux avocat de 44 ans, absent lors de la lecture du délibéré, a été fermé par son auteur.

Ce pénaliste du barreau de Paris, qui a toujours refusé de divulguer publiquement son identité, était accusé par l'IPJ d'avoir mis en cause en 2011 la crédibilité d'une pétition réclamant «l'impunité zéro pour les atteintes aux personnes et aux biens». Intitulée «Pacte 2012 pour la justice», la pétition revendiquait plus de 1,7 million de signatures. Une aberration pour Maître Eolas qui s'était alors fendu d'un tweet pour dénoncer le système de comptage opéré par l'IPJ. «Compteur bidon des signatures de l'IPJ» avait-il raillé sur le réseau, en reproduisant le graphique d'un de ses followers faisant apparaître la progression des soutiens comme anormale. Une accusation qui lui vaudra une assignation pour diffamation.

Dans son jugement, le tribunal, pour justifier la «diffamation», a considéré que «l'association des termes 'compteur bidon' et 'manipulation' prêtait une volonté de truquer et de mentir à l'IPJ».

Le tweet pour lequel Maître Eolas a été condamné, semble-t-il pic.twitter.com/oQYSW9dn9p

— Vincent Glad (@vincentglad) 6 Octobre 2015

Très présent sur Twitter jusqu'à sa condamnation, Maître Eolas l'est aussi sur son blog «Journal d'avocat». Dans l'affaire de la pétition, le blogueur avait consacré un billet critique contre l'IPJ dans lequel il dénonçait la manipulation dont est selon lui coupable l'association. «J'ai tout de suite vu les failles, la technique de manipulation de l'IPJ», avait affirmé l'avocat lors de son procès le 7 juillet,

[Visualiser l'article](#)

en dénonçant son utilisation de «faits divers dramatiques» pour promouvoir des «thèses sécuritaires». Pour Eolas, les signatures étaient invérifiables, n'importe quelle adresse électronique pouvait être saisie.

Sur Twitter, Maître Eolas avait également rappelé son aversion envers l'association à l'aide d'un message sur Twitter: «Je me torcherais bien avec l'Institut pour la justice si je n'avais pas peur de salir mon caca». L'IPJ attaquera dans la foulée l'avocat cette fois-ci pour «injure publique». Une accusation toutefois partiellement reconnue par les juges ce mardi en l'absence «d'éléments probants pour faire valoir l'excuse de provocation».

L'autre tweet qui était poursuivi pour injure. pic.twitter.com/gnJsGzIJEG

— Vincent Glad (@vincentglad) 6 Octobre 2015

Sous le hashtag #RIP (Rest in peace, repose en paix, ndlr), de nombreuses réactions ont fusé après le départ soudain de l'avocat du réseau social.